

Institution Jeanne d'Arc

CIRCULAIRE RENTRÉE 2017-2018



Entrée : 306 Rue Marius Cadoz 01170 GEX

Adresse Postale : 273 rue de Genève 01170 GEX

Téléphone : 04 50 28 44 10

Télécopie : 04 50 28 44 11

Courriel : secr.eco@jda-gex.org

Comptabilité : 04 50 28 36 02

Site Internet : www.jda-gex.org

*Merci de lire **ATTENTIVEMENT** ce document
Toutes les informations vous sont données pour l'année scolaire
À GARDER À PORTÉE DE MAIN TOUTE L'ANNÉE
Des dates sont à noter dans vos agendas*

Rentrée scolaire 2017 : lundi 4 septembre à 8h30

JOURS	MATERNELLE	PRIMAIRE
LUNDI	Entre 8h25 et 8h45- <u>11h45</u>	8h25 – 11h50
MARDI		
JEUDI	<u>13h25</u> – 16h30	13h25 – 16h30
VENDREDI		

L'école ouvre ses portes dès le 1^{er} jour à 8h00.

A partir de 8h45, vous pourrez exceptionnellement ce jour, stationner sur le parking des bus.

La classe de **Petite Section de maternelle** propose une rentrée en 2 temps :

Lundi 4 septembre : 1^{er} groupe ARNOULD Axel à GRANDCLAUDE Darius

Mardi 5 septembre : 2^{ème} groupe de JAMBON axel
à SCHOT-GOMEZ Gabriel

Les enfants du 1^{er} groupe resteront à la maison

Jeudi 7 septembre : Tous les enfants sont accueillis

HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

La cantine, l'étude surveillée et la garderie fonctionnent dès le 1^{er} jour.

Pour les élèves externes, le portail ouvre à 13h15.

ACCUEIL DES ÉLÈVES

Tous les jours dès 8h00.

Enfants de maternelle en salle polyvalente.

Enfants du primaire sur cour du primaire.

Nous demandons instamment aux parents de ne pas déposer les jeunes enfants avant 8h00, heure d'arrivée des surveillants.

EQUIPE EDUCATIVE

Chef d'Établissement : Monsieur Jean-Gilles DANO

Site Jeanne d'arc Gex

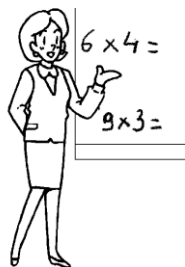
Petite section	Mme DE CADOU DAL	CE2A	Mme TROKSIAR
Moyenne section	Mme BENEZETH	CE2B	Mmes DALMAS-MENSA et BESACIER
Grande section	Mme BELLIER-HENNICKER	CM1A	Mme PEREIRA
CPA	Mme BRUNNEVAL	CM1B	Mmes CHEVANCE et TETREL
CPB	Mme DAVID	CM1C	Mmes BAR-RHOUT et BILLAUX
CE1A	Mmes MOREL et VIELLIARD	CM2A	Mme MOURA
CE1B	Mme JEANMONOD et RUSSO	CM2B	Mme WANECQ
Regroupement d'adaptation	Mme LEGAVE-SAILLARD	CM2C	Mmes NAYET et DE COLIGNY

ASEM : Mme Mugnier, Mme Barand et Mme Leonardi

Surveillance du repas : Mme Mugnier, Mme Barand, Mme Habib et Mme Leonardi

Site Saint Etienne

Site de VILLARD					
CP C	Mme COLOMBET	CE1 C	Mme REYNAUD		
	Adjointe de direction				
Site de VESENEX					
CE2 D	Mme VEYRAT-PEINEN	CM1 D	Mme MARQUANT	CM2 D	Mme DUBY Adjointe de direction



SORTIES DES ÉLÈVES DE MATERNELLE

Nous prions les parents de bien respecter les horaires scolaires et s'il doit y avoir **attente**, d'éviter les couloirs de maternelle.

RAPPEL: l'accès aux dortoirs est réservé exclusivement aux enfants accompagnés de la maîtresse ou de l'aide maternelle.

Fin des cours : 11h45 Reprise : 13h30

SORTIES DES ÉLÈVES DE PRIMAIRE

Si vous ne souhaitez pas que vos enfants quittent l'établissement dès 16h30, vous devez leur demander de vous attendre sur la cour où ils seront surveillés **jusqu'à 16h45.**

Passé cet horaire, l'élève est envoyé en étude ou garderie, la surveillance est alors facturée.

ATTENTION

De nouvelles conditions de circulation se mettent en place à cette rentrée. Dès les premiers jours, une circulaire spécifique vous donnera tous les éléments d'application. Comme par le passé, le civisme est de rigueur!



GARDERIE-ÉTUDE SURVEILLÉE (Voir les «conditions générales» sur le site internet)

Ce service fonctionne dès le 1^{er} jour.

- Les élèves de l'étude ne peuvent pas sortir **avant 17h30**.
- 18h15 est une heure déjà bien tardive, enfants et personnels ont hâte de rentrer chez eux.
- Aucun retard répété ne sera toléré. Il pourrait entraîner l'annulation de la prise en charge de l'enfant.
- ***En fonction des effectifs constatés au 15 septembre, il n'est pas exclu que nous devions appliquer des quotas de fréquentation en Garderie/Étude.***

Merci donc de respecter scrupuleusement les horaires : 16h45-18h15

En cas de problème, vous pouvez contacter :

- la surveillante de l'étude/garderie au 04 50 28 44 10

Maternelle
Salle de rythmique

CP B/CE1 B
Salle E005

CE1 A/CE2 A et B
Salle E004

CM1 A et B
Salle E001

CM2 A, B et C
Site du collège

Les salles d'étude sont indiquées.



[SORTIE DE SKI \(Voir les «conditions générales» sur le site internet](#)

ATTENTION

➤ **le changement d'horaires** se fait au **retour des vacances de Noël** jusqu'à la fin des sorties de ski.

☞ **Lundi, sortie à 11h15**

➤ **le changement de jours de cantine** ne s'aligne pas sur cette période (se reporter aux conditions générales p.4 : changement de statuts).

ANNULATION SORTIE SKI

En cas d'annulation anticipée dès le vendredi

- ♦ Fin des cours : 11h45
- ♦ Reprise des cours : 13h25

En cas d'annulation le lundi matin

- ♦ Fin des cours : 11h15
- ♦ Reprise des cours : 13h25



[OBJETS TROUVÉS](#)

Plus vite un objet perdu est réclamé, meilleures sont les chances de le retrouver.

Ils sont déposés pendant une quinzaine de jours sur un portant, dans le hall d'entrée de l'école.

[KERMESSE](#)

Date fixée au samedi 30 juin 2018

La participation de la plupart des enfants au spectacle de fin d'année rend leur présence à la fête de l'école indispensable. Aussi une absence dûment motivée devra-t-elle être signalée le plus tôt possible.

COMMUNICATION

Les **numéros de téléphone**, adresses postales et électroniques, en notre possession sont confidentiels et ne seront pas communiqués (sauf pour les demandes de covoiturages).

Les **messages téléphoniques** à transmettre à vos enfants **doivent être exceptionnels et répondre à une réelle urgence**.

Il est très important de nous signaler tout **changement d'adresse postale, électronique et numéro de téléphone**.

Les informations sur la vie quotidienne de l'école sont régulièrement transmises par le biais des « Echos de Jeanne d'Arc » disponibles tout au long de l'année sur le site de l'Institution : Onglet Ecole, Actualité, les Echos.

Nous vous informons que toutes les informations, circulaires, menus cantine sont sur notre site : www.jda-gex.org

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le plus tôt possible, idéalement avant 8h30, au secrétariat du primaire, par mail (secre.eco@jda-gex.org) sinon par téléphone **04 50 28 44 10** (**laisser un message sur le répondeur en cas d'absence de la secrétaire**) **et justifiée auprès de l'enseignant au retour de l'enfant en classe, par un mot écrit** (copie au chef d'établissement).

Une absence prévisible exceptionnelle dûment motivée doit être signalée à l'enseignant(e) et au secrétariat par écrit (copie au chef d'établissement).

En cas de désaccord sur le motif de l'absence ou répétition excessive d'absences, la direction se réserve le droit de **remettre en cause la réinscription**. **Les absences sont consignées dans le dossier de l'élève et suivies ATTENTIVEMENT**.

SERVICE D'URGENCE



Le service d'urgence n'est pas un hôpital de jour. Il a pour mission d'assurer :

- les premiers soins en cas d'accidents sur les cours de récréation ou en sport,
- les déclarations d'accidents. (cf. conditions générales)

Il importe qu'un enfant arrive à l'école en bonne santé. Nous ne pouvons pas soigner les enfants qui nous arrivent malades. **Nous vous contacterons afin de venir le récupérer.**

L'Institution n'est pas habilitée à délivrer des médicaments sauf mise en place d'un protocole PAI sous contrôle du médecin scolaire.

Aucun enfant ne peut être porteur, à l'école, d'un médicament.

CARTES : cantine et autorisation de sortie

- 1) Carte-cantine : chaque élève reçoit en début de chaque année scolaire, une nouvelle carte badge permettant d'accéder au service restauration et au CDI pour l'emprunt des livres.

Elle permet de gérer le passage cantine. La non présentation de cette carte génère une recherche de l'enfant, ralentit le passage cantine ce dont nous n'avons vraiment pas besoin ! Aussi 2 oublis consécutifs auront pour conséquence des avertissements avant sanction. **Voir règlement.**

- 2) Carte d'autorisation de sortie : elle permet à l'élève de sortir seul à la fin des cours du matin (11h45) et du soir 16h20.

→ **En cas de perte, effectuer un règlement de 2,00€ au secrétariat de l'école primaire.** Les nouvelles cartes sont éditées tous les lundis matin au collège.

CANTINE-CHANGEMENT DE STATUT

L'établissement offre aux parents la possibilité de changer le statut de l'enfant (externe ou demi-pensionnaire, changement de jour) **au 2^e et 3^e trimestre.**

Les modifications s'appliqueront cette année le **jeudi 7 décembre 2017 et le jeudi 15 mars 2018** (ce qui signifie que les enfants doivent manger selon votre nouvelle décision dès cette date).

Ces changements doivent impérativement être signalés par courrier une quinzaine de jours avant les dates indiquées. Les lettres arrivées trop tardivement ne seront pas prises en compte.

RÉGIME ALIMENTAIRE/SANTÉ

En raison de la nouvelle réglementation, nous ne pouvons plus prendre la responsabilité des régimes alimentaires (contacter le chef d'établissement).

Dans le cadre très strict des régimes alimentaires, des familles doivent fournir un panier repas **après élaboration d'un PAI** en présence du médecin scolaire.



SECTION INTERNATIONALE FERNEY VOLTAIRE

Les enfants de langue maternelle étrangère ont la possibilité de suivre des cours le mardi après-midi ou le vendredi après-midi au **Lycée International de Ferney-Voltaire**. Pour tous renseignements, veuillez contacter ce lycée. Merci de le signaler à l'enseignant.

VACANCES SCOLAIRES Zone A

	Du (après la classe)	Au matin du
TOUSSAINT	vendredi 20 octobre 2017	Lundi 6 novembre 2017
NOEL	Vendredi 22 décembre 2017	Lundi 8 janvier 2018
HIVER	Vendredi 9 février 2018	Lundi 26 février 2018
PRINTEMPS	Vendredi 7 avril 2018	Lundi 23 avril 2018

PAS DE COURS LES JOURS SUIVANTS:

Journée des communautés éducatives:	Vendredi 9 décembre
Fête du travail	Mardi 1 ^{er} mai 2018
Armistice	Mardi 8 mai 2018
Ascension	Jeudi 10 mai 2018
Lundi de Pentecôte	Lundi 21 mai 2018



ATTENTION

Il y aura deux mercredis travaillés en mai :

- mercredi 9 mai pour rattrapage du vendredi 11 mai (permettant Pont de l'Ascension)***
- mercredi 23 mai pour rattrapage du vendredi 7 juillet.***

FIN DES COURS

La fin des cours est fixée, selon le calendrier national au vendredi 6 juillet 2018 au soir. Jeudi 5 juillet sera une journée pédagogique des enseignants, le vendredi 6 juillet sera rattrapée le mercredi 23 mai. **La sortie des élèves s'effectuera le mardi 3 juillet au soir.**

REPAS SOLIDARITÉ

Un repas solidarité est proposé aux élèves de l'Institution ainsi que d'autres actions de solidarité. Il s'agit de soutenir financièrement des associations.

Le repas solidarité est toujours destiné à **Haïti-école***. **Il aura lieu le Vendredi Saint 30 mars 2018**. Pour l'année précédente, nous avons soutenu les associations suivantes : **Haïti-école, 1001 fontaines**.



**Haïti-école est une association basée à Cessy, avec laquelle nous avons un partenariat privilégié : celle-ci aide à la scolarisation des enfants de ce pays. Elle a été fondée par une ancienne religieuse de l'école.*

TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est réservé en priorité aux lycéens et collégiens mais des places sont attribuées aux enfants du primaire.

Veillez vous rapprocher du secrétariat pour récupérer un formulaire.

SPORTS

La pratique du sport fait partie des contenus d'apprentissage (y compris ski, piscine). Pour être recevables, les dispenses devront être explicitement justifiées par un médecin.



ANIMATION PASTORALE

Dispensée dans un esprit de tolérance et d'ouverture, la catéchèse est obligatoire pour toute famille ayant fait le choix de notre école.

Des temps forts rassemblent les enfants : célébrations, pèlerinage à Riantmont, temps de solidarité.

Pèlerinage à la Chapelle de Riantmont (Vesancy), vendredi 22 juin 2018.

De la Maternelle au CP, il s'agit d'un **éveil religieux**, une invitation à ouvrir son cœur à l'Amour de Dieu. Les tous petits apprennent à écouter, regarder, s'émerveiller et célébrer.

Du CE1 au CM2, les enfants peuvent suivre le même programme que les paroisses à raison d'une heure par semaine. Des parents bénévoles permettent de diviser la classe en petits groupes, plus propices à l'échange et à la réflexion.

Pour cette rentrée 2017, deux parcours sont toujours proposés. La circulaire pastorale vous sera adressée vers le 25 août par courriel.

Pour la première communion

En début de CM1, les parents seront invités par l'école, et s'ils le souhaitent, à inscrire leurs enfants **dans les paroisses** pour la première communion.

Comme chaque année, nous recherchons pour renforcer l'équipe, des bénévoles qui animent ces rencontres de catéchèse ou de réflexion chrétienne.

N'hésitez pas à offrir vos services en le signalant au secrétariat.

Merci d'avance pour votre éventuelle disponibilité.

"La moisson est abondante et les ouvriers trop peu nombreux !

Priez donc le Maître de la Moisson d'envoyer des ouvriers à sa Moisson".